



Conseil Municipal du 04 Février 2020

# **RAPPORT DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020**

## **SOMMAIRE**

- I- Contexte Economique**
- II- Contexte Financier local**
- III- Situation et Orientations Budgétaires de la Collectivité**
- IV- Programmation des Investissements de la Collectivité**
- V- Les Budgets Annexes.**

Pour les communes de 3500 habitants et plus (L 2312-1 du code général des collectivités Territoriales (CGCT)), l'examen du budget de ces collectivités doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles mesures imposent au Président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sa structure et la gestion de la dette.

## **I) LE CONTEXTE ECONOMIQUE**

Projet Loi de Finances pour 2020

### **1/ Monde**

#### Ralentissement synchronisé de l'économie mondiale

L'été 2019 a marqué un tournant dans les perspectives économiques, avec la matérialisation des risques sur les perspectives mondiales. L'incertitude sur la politique économique est restée à des niveaux historiquement élevés ces derniers mois, alimentée par la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis (avec la nouvelle annonce des tarifs américains sur les importations en provenance de Chine), la tourmente politique au Royaume-Uni et les risques accrus du Brexit sans accord, les développements politiques en Italie et autres risques géopolitiques.

Les effets de ces incertitudes et des tensions commerciales sur l'activité mondiale sont déjà importants, en particulier sur le commerce mondial et les industries manufacturières. Les exportations mondiales affichent des taux de croissance négatifs et les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse. Selon l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les volumes du commerce mondial de marchandises ne devraient augmenter que de 1,2 % en 2019 (moins vite que la prévision de croissance de 2,6 % d'avril) et de 2,7 % en 2020 (contre 3,0 % auparavant).

L'indice de confiance, la production et les perspectives des secteurs manufacturiers sont également orientés à la baisse, le PMI (indice des directeurs d'achat) manufacturier mondial tombant au-dessous de 50, indiquant une contraction de la production industrielle.

Les indicateurs continuent à signaler une décélération globale et synchronisée, la Chine ralentit plus qu'initialement prévu, les moteurs de la demande intérieure ralentissent aux États-Unis et la zone euro se heurte à des difficultés industrielles et extérieures (guerre commerciale, risque Brexit, taxes américaines sur des marchandises européennes en réponse aux subventions de l'UE à Airbus). Les développements récents de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine avec la possibilité d'un « accord intérimaire » sont positifs, mais l'issue du Brexit n'est toujours pas connue bien que le choc d'une sortie sans accord le 31 octobre ait été évité avec une nouvelle extension de l'article 50 jusqu'au 31 janvier 2020. Les incertitudes et les tarifs ont déjà eu une incidence sur la croissance et continuent de constituer un risque. Les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse, le FMI (fond monétaire international) et l'OCDE (organisation de coopération et de développement économique) soulignant la plus faible croissance du PIB mondial depuis la crise financière de 2008.

Face au ralentissement, aux risques persistants et à la faiblesse de l'inflation, les banques centrales sont résolument accommodantes. En septembre, la BCE (banque centrale européenne) a proposé un ensemble complet de mesures et la Réserve Fédérale américaine a annoncé une nouvelle baisse de taux en octobre. L'économie mondiale est ainsi entrée dans une nouvelle phase caractérisée par un ralentissement global, une faible inflation et des politiques monétaires extrêmement accommodantes qui devraient contribuer à la résilience des composantes domestiques de la demande.

## 2/ Zone Euro

### Face aux risques externes et à la récession allemande

Après une reprise de la croissance dans la zone euro au premier trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB (produit intérieur brut) de 0,4 % due à des facteurs temporaires positifs, la croissance a ralenti au deuxième et troisième trimestres (+0,2 %) et devrait stagner au quatrième trimestre.

La plupart des indicateurs du climat des affaires ont connu une détérioration significative au cours des derniers mois. Les enquêtes dans l'industrie manufacturière signalent toujours un repli de l'activité dans ce secteur. Des risques de contagion à d'autres secteurs de l'économie, qui ont jusqu'à présent résisté, et au marché du travail ne peuvent être exclus. La situation est particulièrement difficile dans l'industrie (en particulier en Allemagne), en raison de difficultés spécifiques (secteur automobile) et de causes externes (guerre commerciale et risque d'un Brexit sans accord). Les risques d'une récession technique en Allemagne ne sont pas négligeables.

Le ralentissement de l'activité de la zone euro résulte de l'évolution différente de la croissance d'un pays à l'autre. L'Allemagne et l'Italie se sont encore affaiblies au deuxième trimestre et des signes laissent présager une faiblesse persistante. Aucune accélération marquée n'est pour le moment envisagée et les risques de récession technique se profilent encore. L'Espagne, la France et le Portugal résistent avec un ralentissement plus modéré de la croissance.

### Une croissance affaiblie mais pas de récession

Pour les trimestres à venir, les risques sur la croissance restent orientés à la baisse, mais une récession devrait être évitée grâce à la résilience de la demande intérieure.

Sur le plan politique, un certain degré d'incertitude persiste (notamment la stabilité du nouveau gouvernement italien et la probabilité d'un Brexit sans accord). Sur le plan extérieur, les risques resteront latents : nouvelle escalade des tensions entre les États-Unis et la Chine, droits américains appliqués le 18 octobre sur les marchandises européennes, taxes américaines sur le secteur automobile européen (décision attendue en novembre) et incertitude liée au Brexit. Ce dernier facteur continuera de peser sur la confiance au Royaume-Uni et dans la zone euro.

De son côté, la politique monétaire accommodante de la BCE devrait soutenir le cycle ou au moins limiter l'impact des risques baissiers. Le degré d'assouplissement record des conditions financières devrait soutenir davantage la croissance. Le déploiement de plans budgétaires au niveau national ou de la zone euro pourrait contribuer à stabiliser la demande intérieure contre les incertitudes externes. Mais jusqu'à présent, l'appétit pour un tel effort coordonné semble encore modeste.

Le marché du travail devrait également résister tout en étant moins dynamique qu'au cours des derniers trimestres tandis qu'une faible inflation soutiendra le pouvoir d'achat des ménages. La croissance du PIB devrait ralentir, de 1,9 % en 2018 à 1 % en 2019 et 0,6 % en 2020.

Face aux risques sur la croissance et à la faiblesse de l'inflation, la BCE a annoncé un ensemble complet de mesures de politique monétaire en septembre associant des instruments

conventionnels et non conventionnels à la mise en place de nouvelles mesures visant à réduire les effets des taux négatifs. Elle a ainsi annoncé :

- Une diminution de 10 points de base du taux d'intérêt de la facilité de dépôt, qui atteint désormais -0,50 %
- L'introduction d'un système à deux niveaux pour la rémunération des réserves (dans lequel une partie des avoirs excédentaires des banques en liquidités sera exemptée du taux de la facilité de dépôt négative)
- La reprise des achats nets dans le cadre du programme d'achats d'actifs (APP)
- Un assouplissement des modalités de la nouvelle série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III) : avec des conditions de taux d'intérêt plus favorables et une extension de la durée des opérations à trois ans.

Lors de la réunion d'octobre, dernière de l'ère Draghi (Président de la BCE en 2019), la BCE n'a pris aucune décision, le communiqué rappelant simplement les décisions prises à la réunion de septembre et soulignant que les risques pour l'économie continuaient à être perçus à la baisse. M. Draghi a toutefois quitté la présidence sur un message « ne jamais abandonner ».

## IDLE CONTEXTE FINANCIER LOCAL

### Une croissance résiliente face aux risques extérieurs

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019

L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Si l'économie française n'échappe pas au ralentissement, elle surperforme assez sensiblement la zone euro et en particulier l'Allemagne. Après une croissance de 1,7 % en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3 % en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1,1 % à 0,7 %. Depuis le second semestre 2018, la croissance de l'activité s'est installée sur un rythme de croissance stable et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres. En effet, l'environnement économique ne s'annonce pas sensiblement différent de celui qui prévaut depuis plusieurs trimestres.

D'une part, les perspectives concernant la demande extérieure sont fragiles et soumises à des risques baissiers. Le redressement de certains indicateurs (PMI, nouvelles commandes à l'exportation) indique une amorce d'amélioration qui doit encore être confirmée

### Une solide dynamique intérieure

D'autre part, les facteurs qui ont soutenu l'activité tout au long de l'année écoulée resteront présents. Du côté des entreprises, le cycle d'investissement devrait se poursuivre. Les enquêtes sur les perspectives d'investissement vont dans ce sens, dans l'industrie comme dans les services et la demande de crédit des entreprises françaises continue de croître (enquête sur les conditions de crédits).

Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à l'amélioration du marché du travail, qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi, la faiblesse de l'inflation tant en 2019 qu'en 2020 et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages (2019 : baisse de cotisations des salariés, dégrèvement de la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires, 2020 : baisse de l'impôt sur le revenu et suppression effective de la taxe d'habitation à partir de 2020 pour 80 % des ménages). Dans ce contexte, les dépenses de consommation ont connu une accélération sur les derniers trimestres, avec un glissement annuel qui est passé de 0,8 % fin 2018 à 1,3 % au T3 2019, et devraient se maintenir sur un rythme similaire dans les prochains mois. La demande de crédit des ménages, tant du côté des crédits à la consommation que des crédits logements, en phase d'augmentation en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêt est également un facteur de soutien de l'activité.

### III) SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020

#### 1) Les Recettes réelles de Fonctionnement

##### *1-1 Le Produit Fiscal attendu*

##### A) La fiscalité directe :

|  | 2015   | 2016   | 2017   | 2018   | 2019   | Prévisions<br>2020 | Prévisions<br>2021 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------------------|--------------------|
| <b>Taxe<br/>d'Habitation</b>           | 16.99% | 16.99% | 16.99% | 16.99% | 16.99% | 16.99%             | 16.99%             |
| <b>Taxe<br/>Foncière<br/>Bâtie</b>     | 21.42% | 21.42% | 21.42% | 21.42% | 21.42% | 21.42%             | 21.42%             |
| <b>Taxe<br/>foncière Non<br/>Bâtie</b> | 40.57% | 40.57% | 40.57% | 40.57% | 40.57% | 40.57%             | 40.57%             |

On observe une stabilité des taux depuis 2015, malgré le contexte budgétaire.

|  | 2015             | 2016             | 2017             | 2018             | 2019             | Prévisions<br>2020 | Prévisions<br>2021 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Taxe Habitation<br/>(TH)</b>                                    | 939 207          | 997 993          | 969 619          | 991 856          | 1 021 573        | 991 856            | 991 856            |
| <b>Taxe Foncière sur les<br/>Propriétés Bâties<br/>(TFPB)</b>      | 749 700          | 758 268          | 769 192          | 785 102          | 820 399          | 785 000            | 785 000            |
| <b>Taxe Foncière sur les<br/>Propriétés Non<br/>Bâties (TFPNB)</b> | 30 265           | 30 225           | 34 444           | 33 254           | 33 759           | 30 000             | 30 000             |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 719 172</b> | <b>1 786 486</b> | <b>1 773 255</b> | <b>1 810 212</b> | <b>1 875 731</b> | <b>1 715 000</b>   | <b>1 715 000</b>   |

Les bases fiscales évoluent faiblement depuis 2015.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2020, l'estimation de l'évolution reste faible et hypothétique concernant la Taxe d'Habitation (TH). La commune ne percevra plus la Taxe d'Habitation dès 2021. La Taxe Foncière sur les propriétés bâties des Départements sera transférée aux communes. Ce transfert ne compensera pas le produit de TH perdu est pour gérer ce déséquilibre un coefficient correcteur sera mis en place.



## **B) La fiscalité locale indirecte :**

- *Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux*

En 2017, la commune a encaissé 136 797.46€.

En 2018, la commune a perçu 145 300.53 €

En 2019, la commune a perçu 147 457.54€

Pour 2020, la Préfecture ne nous a pas à ce jour transmis la notification. Nous espérons voir le montant de cette taxe augmenter.

- *La Taxe Locale sur la consommation finale d'électricité*

Cette taxe est reversée aux communes par des Fournisseurs d'électricité.

La Commune de Villeneuve de la Raho perçoit cette taxe trimestriellement.

Actuellement les fournisseurs qui nous reversent cette taxe sont :

- EDF
- GDF SUEZ
- DIRECT ENERGIE
- LAMPIRIS
- ENERCOOP
- ENERGEM

En 2015, nous avons perçu 96 134.10€

En 2016, nous avons perçu 101 540.55€

En 2017, nous avons encaissé 101 466.98€

En 2018, nous avons encaissé 101 996.80€

En 2019, nous avons encaissé 108 980.35€

Pour 2020, nous prévoyons une enveloppe identique à celle de 2019.

## **C) La Fiscalité reversée par Perpignan Méditerranée Métropole**

- *L'Attribution de Compensation*

L'attribution de compensation a pour objectif de garantir aux communes la stricte neutralité financière lors de leur entrée dans un groupement à cotisation foncière des entreprises (CFE). Le dispositif prévu par la loi consiste à reverser aux communes leurs dernières ressources de cotisations foncières des entreprises diminuées des charges transférées.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Communauté d'Agglomération (PMCA) s'est transformée en Communauté Urbaine. De ce fait, de nouvelles compétences ont été transférées notamment la voirie. La Communauté Urbaine prend aussi à sa charge depuis le transfert le contingent SDIS.

Cette nouvelle compétence transférée, ainsi que la dépense du SDIS, ont un gros impact sur le calcul et le montant de l'AC que PMM reverse à la commune.

- Montant AC 2015 : 337 889 €
- Montant AC 2016 : 22 271 € Voté par la CLECT de PMM du 05/12/2016
- Montant AC 2017 : 17089 € Voté par la CLECT de PMM du 15/12/2017
- Montant AC 2018 : -2039 € Voté par la CLECT de PMM du 15/12/2017

-Rectification Montant AC 2018 : +32 218 € Voté par la CLECT de PMM du 10/12/2018. A la demande de la commune réintégration dans l'AC de 2018 d'une partie de l'excédent budgétaire du budget des Ordures ménagères de 2017.

-Montant AC 2019 : - 17 548 € Voté par la CLECT du 10/12/2018.

AC 2019 voté par la CLECT du 24 octobre 2019, s'élève à 16 078€ après intégration d'une partie de l'excédent budgétaire du budget des Ordures ménagères et la réintégration des dépenses de fonctionnement de voirie réellement justifiées d'un montant de 3 626€.

- Prévisions Montant AC 2020 : - 35 968 € avant intégration des budgets déchets et voirie.

- ***La Dotation de Solidarité Communautaire***

- Montant 2016 : 12 856€
- Montant 2017 : 9 592€
- Montant 2018 : 9999.66 €
- Montant 2019 : 9999.66€
- Montant 2020 : nous espérons avoir la même somme.

- ***Le FPIC : Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes***

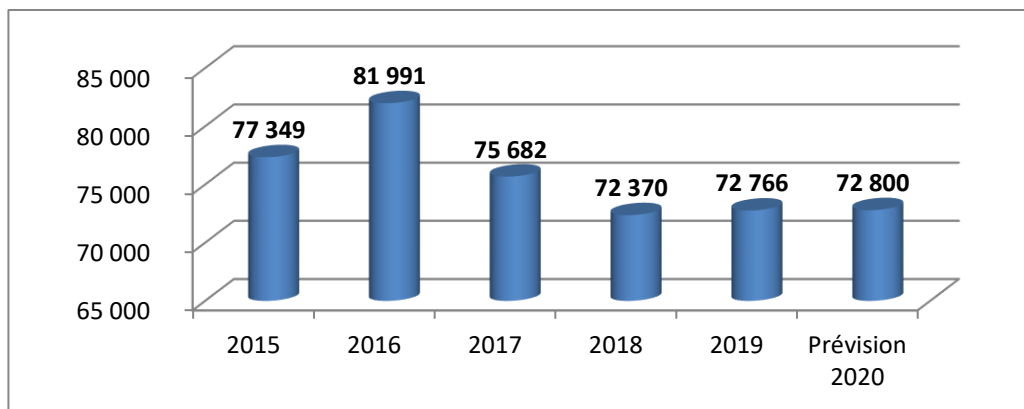
Ce fonds a été mis en place en 2012.

Il constitue donc une ressource pour le secteur communal.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Ce fonds encaissé dans sa globalité par la Communauté Urbaine sera ensuite reversé aux communes membres.

Voici l'évolution du FPIC pour la commune de Villeneuve de la Raho :

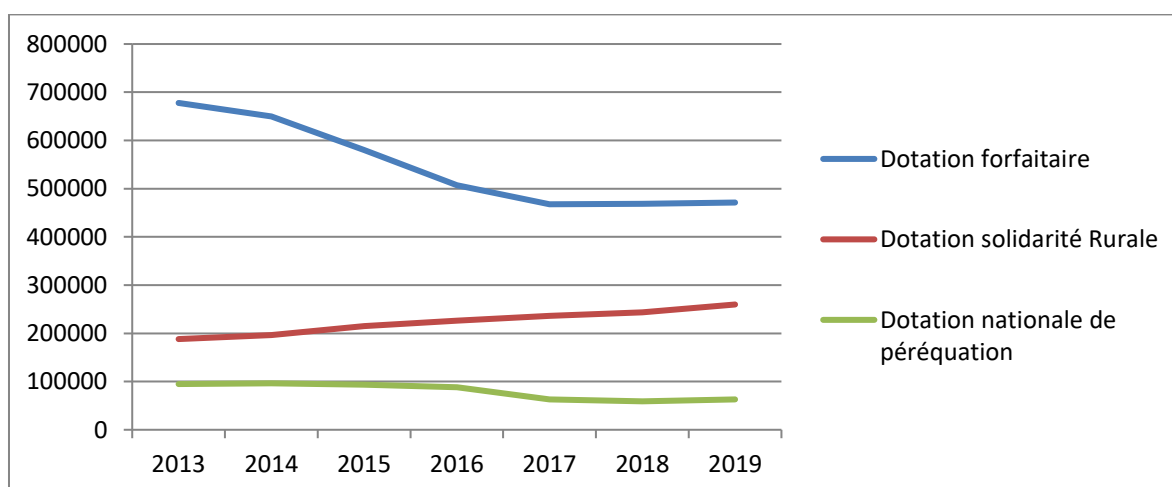


## 1-2 Les dotations de l'Etat

### A) Dotation globale de Fonctionnement (DGF)

Cette dotation est composée de 3 types de dotation dont la principale est la dotation forfaitaire.

|  | 2013           | 2014           | 2015           | 2016           | 2017           | 2018           | 2019           | 2020            |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| <b>Dotation Forfaitaire</b>              | 677 806        | 649 524        | 580 389        | 506 970        | 467 651        | 468 454        | 471 401        | 472 000         |
| <b>Dotation de Solidarité Rurale</b>     | 188 118        | 196 674        | 215 258        | 226 302        | 236 015        | 243 686        | 259 786        | 260 000         |
| <b>Dotation Nationale de Péréquation</b> | 95 079         | 96 320         | 93 287         | 88 012         | 63 191         | 58 935         | 63 264         | 63 000          |
| <b>TOTAL DES DOTATIONS</b>               | <b>961 003</b> | <b>942 518</b> | <b>888 934</b> | <b>821 284</b> | <b>766 857</b> | <b>771 075</b> | <b>794 451</b> | <b>795 000</b>  |
|  |                | - 18 485       | - 53 584       | - 67 650       | -54 427        | +4218          | +23 376        | + 549           |
|  |                |                |                |                |                |                |                | <b>- 166552</b> |



## B) Allocations compensatrices de l'Etat :

|  | 2010          | 2011          | 2012          | 2013          | 2014          | 2015          | 2016          | 2017          | 2018          | 2019          |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Taxe Habitation (TH)</b>                                | 53 627        | 56 814        | 59 733        | 57 283        | 60 206        | 71 394        | 57 763        | 81 699        | 87 304        | 91 614        |
| <b>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)</b>      | 9 714         | 11 098        | 8 657         | 8 249         | 7 430         | 7 790         | 5 996         | 2 549         | 2 719         | 2 834         |
| <b>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)</b> | 6 503         | 6 513         | 6 509         | 6 522         | 6 299         | 5 741         | 5 209         | 4 830         | 4 220         | 4 219         |
| <b>Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)</b>           | 1 369         | 1 268         | 1 060         | 887           | 698           | 461           | 391           | 122           | 0             | 0             |
| <b>TOTAL</b>   | <b>69 844</b> | <b>74 425</b> | <b>74 899</b> | <b>72 054</b> | <b>73 935</b> | <b>84 925</b> | <b>68 968</b> | <b>89 200</b> | <b>94 243</b> | <b>98 667</b> |

Certains contribuables jouissent de dégrèvements fiscaux, suite à différents critères d'aides sociales, par exemple les revenus modestes de certains contribuables. Afin que la commune ne soit pas pénalisée par ces aides gouvernementales, l'Etat reverse ce que l'on appelle les allocations compensatrices. Elles sont variables tant à la hausse qu'à la baisse en fonction des dégrèvements accordés aux contribuables villeneuvois.

### *1-3 Les autres recettes réelles de fonctionnement*

Pour la commune de Villeneuve de la Raho, les autres recettes réelles ne représentent qu'une faible part des ressources de la commune.

Elles se composent des :

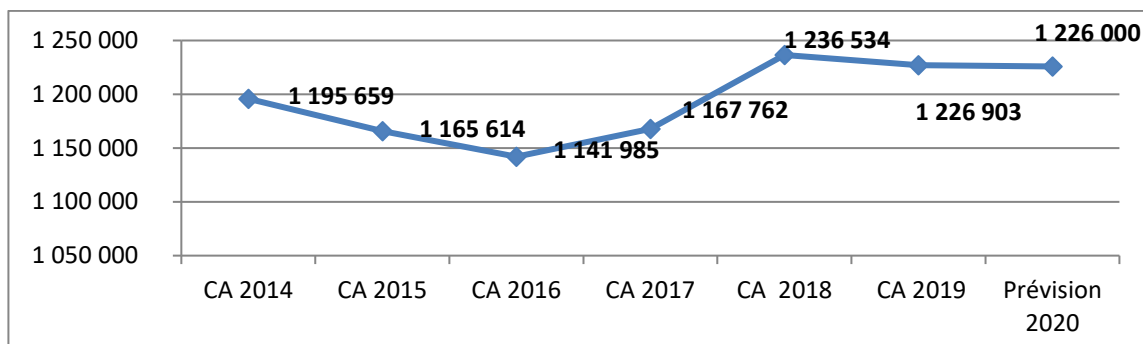
- Revenus des immeubles locatifs : Bail d'habitation et Commercial.
- Revenus issus des Régie de recettes dont les plus importantes sont : Cantine Scolaire, Service Jeunesse, Location des salles communales....

Le montant total pour l'année 2019 représente 96 823 € pour les revenus des immeubles et un total de 272 118€ pour l'ensemble des régies.

Pour 2020, elles devraient rester stables.

## 2) Les Dépenses réelles de Fonctionnement

*2-1 Charges à caractère général (chapitre 011) : (Eau, électricité, téléphonie, carburant, petites fournitures, entretien et réparations de bâtiments, Transports et Activités des services dédiés à la jeunesse, etc...)*



### 2-2 Charges de personnel

|                 | CA 2015   | CA 2016   | CA 2017   | CA 2018   | CA 2019   | Prévisions 2020 |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------------|
| Masse Salariale | 2 068 397 | 2 215 902 | 2 284 252 | 2 322 614 | 2 228 258 | 2 230 000       |

La baisse des charges de personnel pour 2019 est liée à différents facteurs :

- ✓ Transfert de 3 agents sur le Budget Camping Municipal,
- ✓ Départ à la retraite d'un agent non remplacé.

A titre d'information, l'évolution des effectifs de 2012 à 2019 est la suivante :

- 2012 : 64 agents
- 2013 : 64 agents
- 2014 : 70 agents
- 2015 : 70 agents
- 2016 : 68 agents
- 2017 : 68 agents
- 2018 : 67 agents
- 2019 : 67 agents
- 2020 : 68 agents

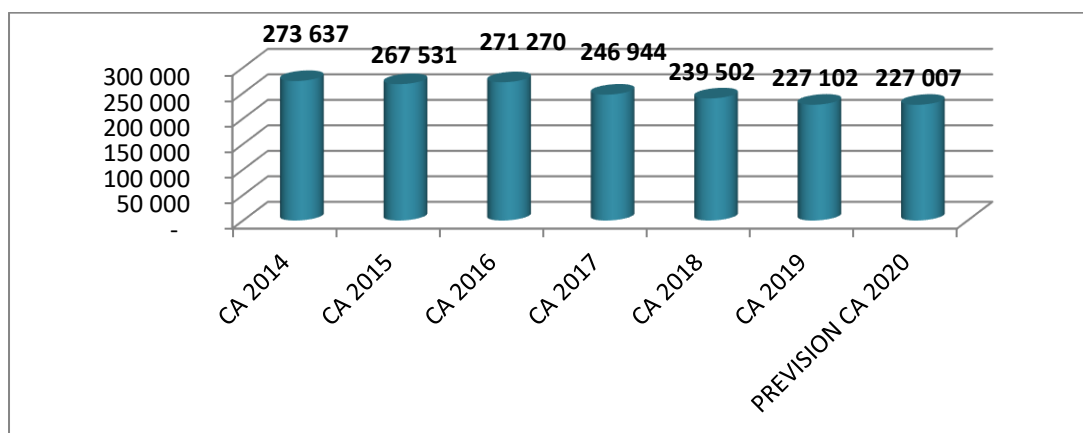
### 2-3 Participations et Subventions Obligatoires

|                               | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | Prévisions 2020 |
|-------------------------------|---------|---------|---------|---------|-----------------|
| Participations et subventions | 27 616  | 25 173  | 21 207  | 21 742  | 20 800          |

Les participations obligatoires sont les suivantes :

- AMF.
- EID : démoustication
- CCAS
- Subventions aux associations

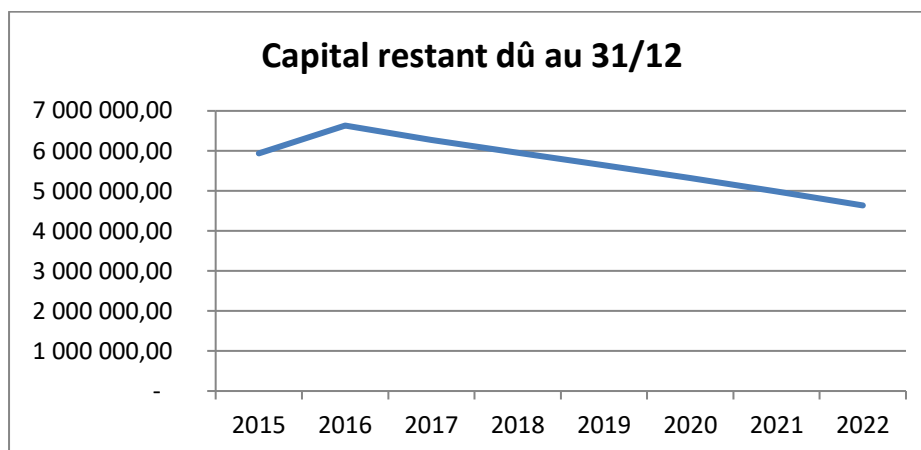
### 2-4 Charges Financières (remboursement des intérêts des emprunts contractés)



### 3) L'Endettement Pluriannuel

A ce jour, la commune possède 12 emprunts en-cours de remboursement.

#### 3-1 *L'En-cours de la dette en capital restant dû*



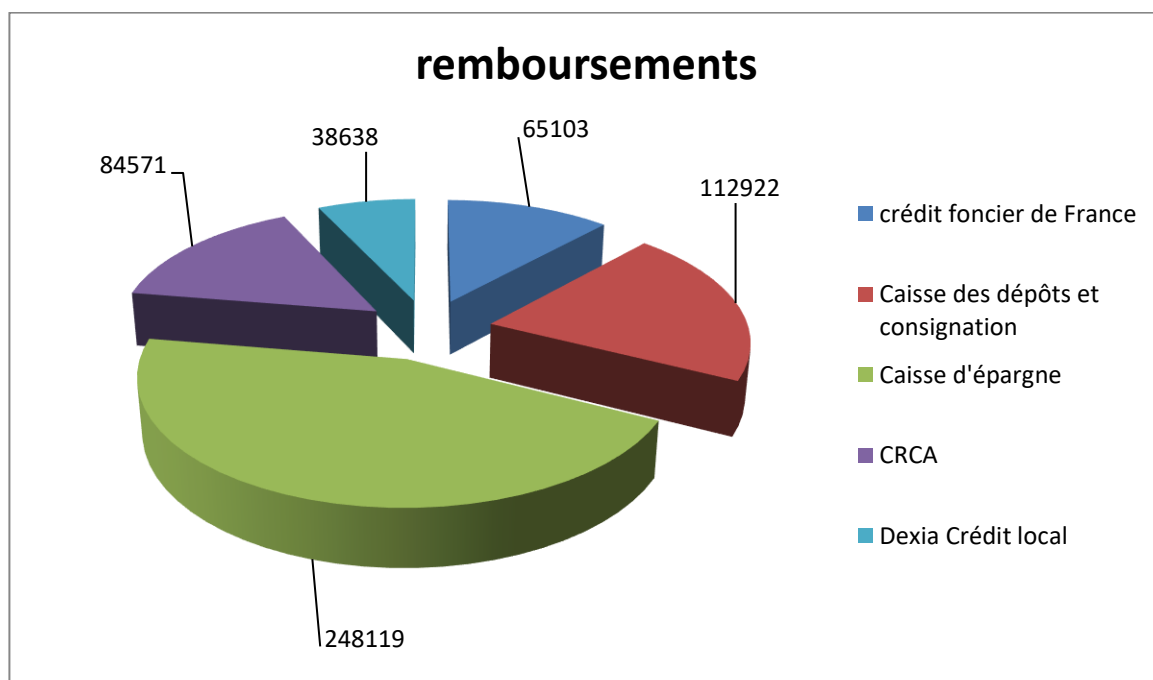
#### 3-2 *Le remboursement de la dette pour 2020 : Capital et Intérêts*

En 2018, la Commune a remboursé en capital + intérêts : 566 308.70€

En 2019, l'annuité de la dette s'élèvera à 550 099€

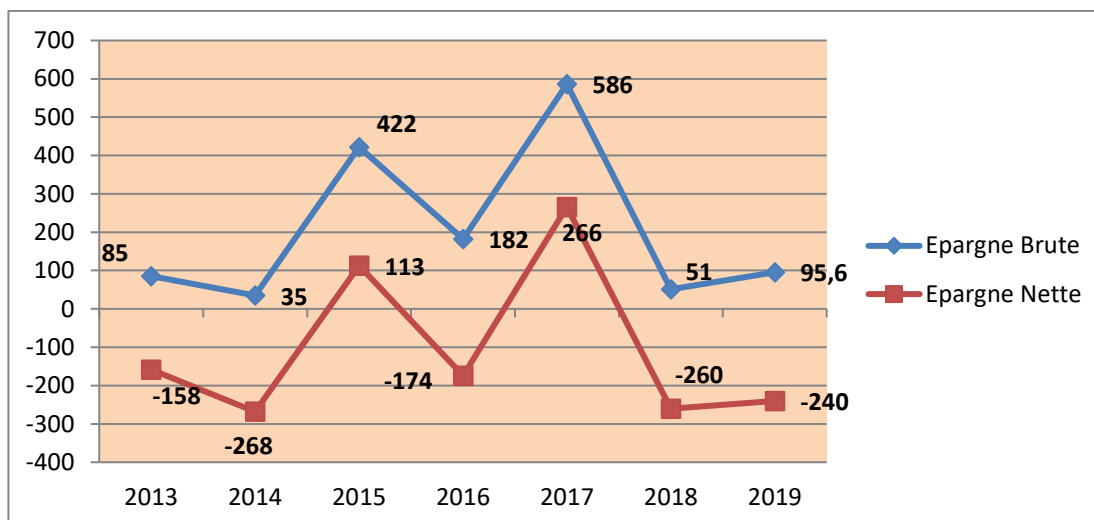
En 2020, l'annuité de la dette s'élèvera à 549 353€

Vous trouverez ci-dessous la répartition des annuités par prêteurs pour 2020 :



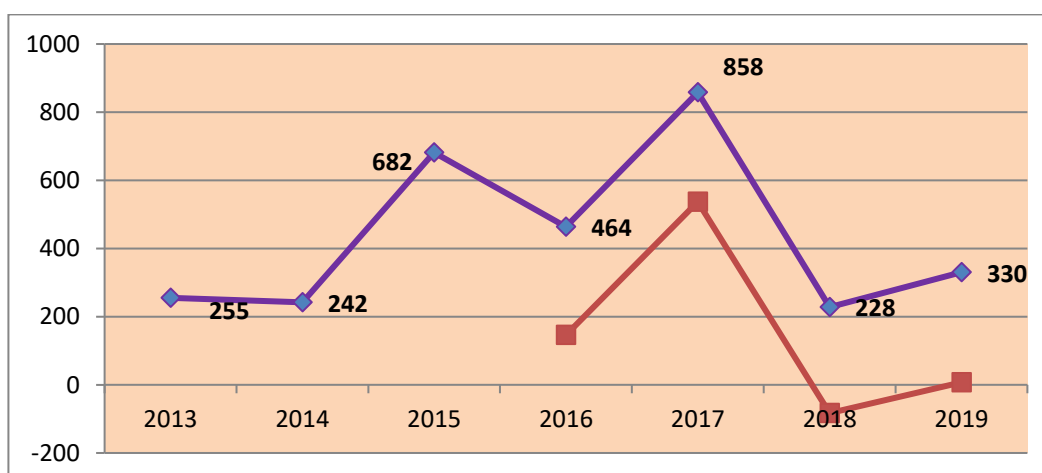
#### 4) Les grands équilibres budgétaires et financiers

##### 4-1 *Epargne Nette et Epargne Brute (en milliers d'euros)*



- Epargne Brute : Recette de fonctionnement – dépenses de fonctionnement.
- Epargne Nette : Epargne brute – remboursement de l’annuité en capital de l’emprunt.

##### 4-2 *Capacité d’autofinancement (en milliers d’euros)*



CAF Brute : Produits de fonctionnement réels – charges de fonctionnement réelles.  
CAF Nette : CAF brute – l’annuité en capital de la dette



#### IV) PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS POUR 2020

##### 1) Investissement : Dépenses

###### *1-1 Ratios des dépenses d'équipement des années antérieures*

| <b>Chiffres Clés<br/>/ Année</b> | <b>En millier d'€</b> | <b>€ / Habitant</b> | <b>Moyenne de la<br/>strate en<br/>€/Habitant</b> |
|----------------------------------|-----------------------|---------------------|---|
| <b>2018</b>                      | <b>863</b>            | <b>218</b>          | <b>344</b>  |
| <b>2017</b>                      | <b>553</b>            | <b>141</b>          | <b>304</b>  |
| <b>2016</b>                      | <b>320</b>            | <b>82</b>           | <b>268</b>  |
| <b>2015</b>                      | <b>2137</b>           | <b>546</b>          | <b>259</b>  |
| <b>2014</b>                      | <b>868</b>            | <b>223</b>          | <b>308</b>  |
| <b>2013</b>                      | <b>1856</b>           | <b>481</b>          | <b>375</b>  |
| <b>2012</b>                      | <b>1767</b>           | <b>460</b>          | <b>341</b>  |
| <b>2011</b>                      | <b>1286</b>           | <b>337</b>          | <b>314</b>  |
| <b>2010</b>                      | <b>1558</b>           | <b>405</b>          | <b>293</b>  |

Selon le Compte Administratif 2019 provisoire, les dépenses d'équipement réalisées : 370 146€

Pour l'année 2020, les dépenses d'équipement devraient être similaires.

###### *1-2 Transfert de la compétence voirie à Perpignan Méditerranée Métropole*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Communauté d'Agglomération s'est transformée en Communauté Urbaine (PMM). De ce fait, de nouvelles compétences ont été transférées notamment la voirie.

Le Conseil Municipal a voté une convention de gestion le 21 Décembre 2015 actant ces modifications.

Le Conseil Municipal a voté le renouvellement de la convention de gestion le 26 février 2019 pour la période 2019-2021.

Les travaux de voirie prévus pour la commune sont les suivants :

| <i>Nature des travaux</i>                                      | <i>Réalisés 2016</i> | <i>Réalisés 2017</i> | <i>Réalisés 2018</i> | <i>Réalisés 2019</i> | <i>Prévisions 2020</i> | <i>Prévisions 2021</i> |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| Place Jean Payra-Cœur de ville                                 | 0                    | 0                    | 0                    | 20 177               | 381 039                | 0                      |
| Aménagement route de Bages                                     | 257 274.51           | 0                    | 0                    | 0                    | 0                      | 0                      |
| Candélabres, mobilier urbain et voirie                         | 0                    | 2 466.91             | 3595.00              | 108 523              | 39 477                 | 44 083                 |
| Bordereau de voirie-marché à bon de commande                   | 55 197.22            | 32 107.97            | 226 837.00           | 238 930              | 127 367                | 230 000                |
| Voirie rue des mimosas, des rosiers, des lilas, des pervenches | 0                    | 0                    | 84 747.00            | 0                    | 0                      | 0                      |
| Parking Impasse Rubirola                                       | 26 886.00            | 0                    | 0                    | 0                    | 0                      | 0                      |
| Giratoire Rives du lac   | 0                    | 0                    | 0                    | 0                    | 0                      | 0                      |
| Giratoire lotissement Le Canigou (route de Montescot)          | 15 974.06            | 522 604.33           | 186 105.08           | 0                    | 0                      | 0                      |
| Route accès lotissement Canigou/Salle polyvalente              | 0                    | 0                    | 0                    | 4193                 | 0                      | 0                      |
| Amélioration des réseaux : diagnostics et géo détection EP     | 24 750.00            | 24 750.00            | 0                    | 0                    | 0                      | 0                      |
| Rue du souvenir  | 1 908.00             | 0                    | 0                    | 0                    | 0                      | 0                      |
| Réfection enrobé impasse de l'aire                             | 0                    | 10 036.80            | 0                    | 0                    | 0                      | 0                      |
| Travaux réseaux eaux pluviales                                 |                      |                      | 35 172.62            |                      |                        | 0                      |
| Matériel voirie - Balayeuse                                    |                      |                      |                      | 181 706              | 0                      | 0                      |
| Giratoire cave coopérative                                     |                      |                      |                      |                      | 6 200                  | 280 000                |
| <b>Total</b>   | <b>381 989.79</b>    | <b>591 966.01</b>    | <b>547 317.00</b>    | <b>553 529</b>       | <b>554 083</b>         | <b>554 083</b>         |

### ***1-3 Liste des Programmes et Travaux en régie***

- **Travaux en régie 2020 :**

- Agrandissement dépôt balayeuse
- Busage Route de Bages,
- Cabanon BRL pour distribution eau brute ,
- Fabrication isolements, poubelles écoles,

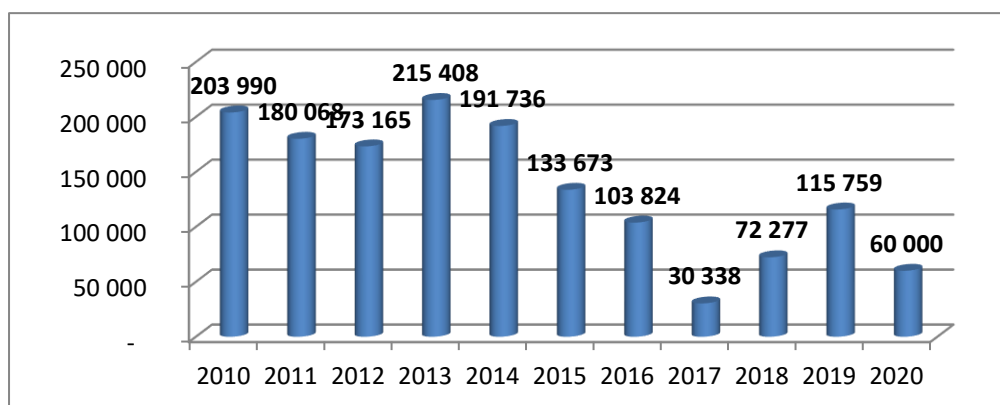
**Pour 2020, les dépenses d'Investissement prévues sont les suivantes :**

- ✓ Aménagement Mairie (643 572.40€)
- ✓ Programme isolation et rénovation couloir et accueil mairie (174 000€ TTC)
- ✓ Voirie place Jean PAYRA (381 039 €)
- ✓ Peinture bâtiments Poste et Bibliothèque (20 389€)
- ✓ TBI Ecole primaire (6189€ HT)
- ✓ Bordereau de voirie Route de Bages et Avenue de la Méditerranée (127 367€)
- ✓ Etudes Rond- point de la cave coopérative et Avenue Angel Guiméra (6200€)

## **2) Investissement : Recettes**

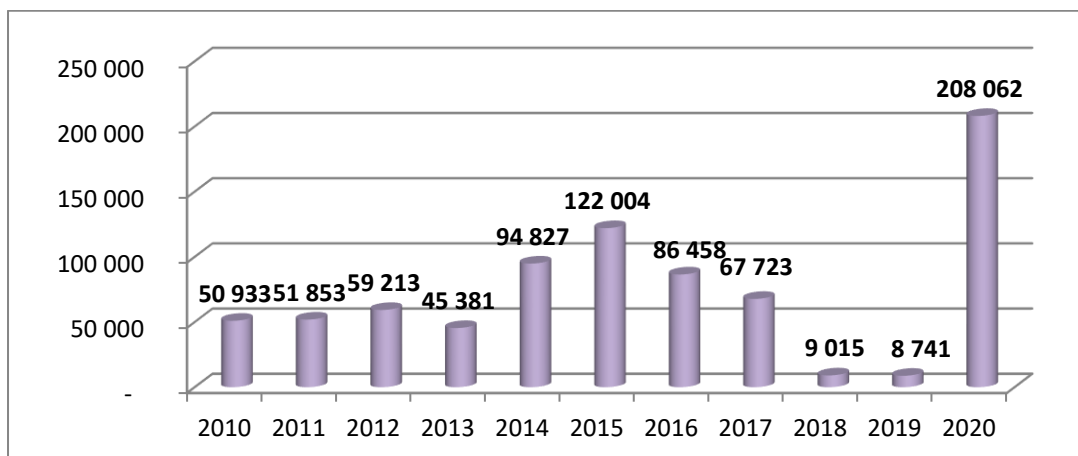
### ***2-1 Les Ressources Propres***

- **FCTVA**



Le FCTVA s'explique en partie par la réalisation des dépenses d'équipement.

- **Taxe d'Aménagement (T.A.)**



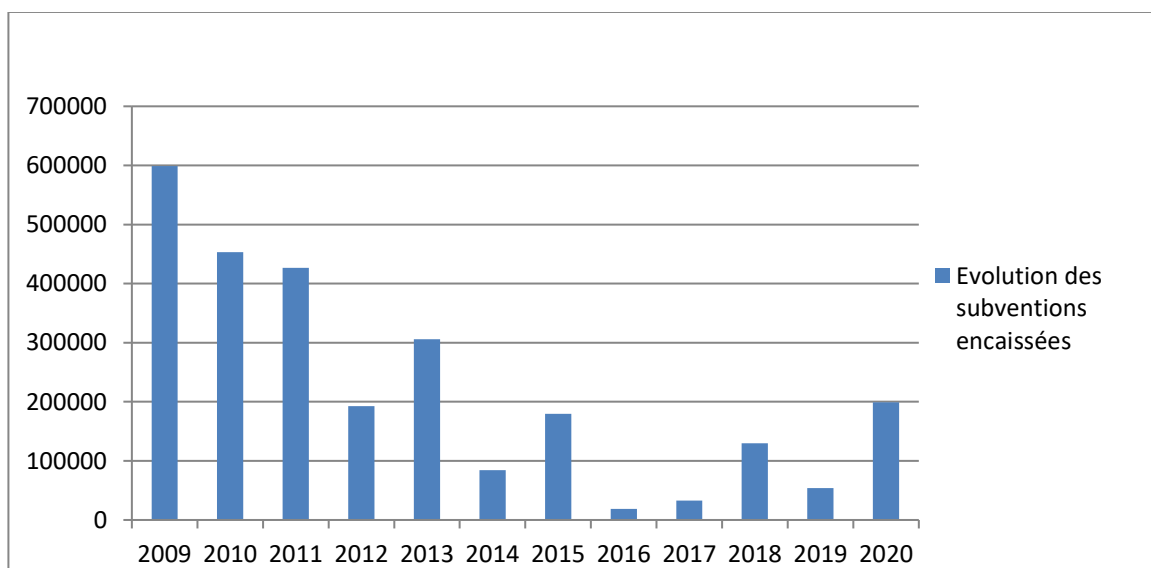
Mise en place du dispositif suivant pour la taxe d'aménagement en 2018.

Le montant de la taxe d'aménagement sera affecté de la manière suivante :

- Une part fixe pour PMM correspondant à une moyenne sur 10 ans soit 61 306 €.
- Une part dynamique répartie pour 20% pour PMM et 80% pour la Commune.

- **Subventions**

**Evolution des subventions encaissées**



- DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux.
- AIT : Aide à l'investissement territorial.
- TDIL : Travaux divers d'intérêt local.

- **Les Cessions**

En 2020, il est à prévoir :

Vente d'une parcelle à Monsieur VERGARA : 20 000 €

V) **LES BUDGETS ANNEXES**

La commune dispose de trois budgets annexes :

1) **BUDGET CCAS**

Ce budget nécessite une subvention d'équilibre en provenance du budget principal soit 3 400 €.

Le montant du budget primitif 2020 est évalué à 9 833.88€.

2) **BUDGET CAMPING**

Ce Budget ne nécessite pas une subvention du budget principal.

Le montant prévu au budget primitif 2020 en dépenses de fonctionnement est de 315 861.74€ et en dépenses d'investissement 238 320.86€.

3) **BUDGET EAU BRUTE**

Le montant prévu au budget primitif 2020 en dépenses de fonctionnement est de 31 500 € et en dépenses d'investissement 60 000€.